L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS

BUREAUX, 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE MATIN, 28 NOVEMBRE.

FEUILLETON
A la Troisième Page.

Affaire Troppmann

LA VERITÉ ET LES ON-DIT.

Plusieurs de nos confrères, dans le désir de paraître bien renseignés, reviennent sur une vieille histoire déjà racontée et qui n'est pas pour vraie aujourd'hui qu'hier.

L'honorable M. Douet-d'Arcq n'a été l'objet d'aucune menace de la part de Troppmann, et si on consultait mieux ce magistrat, on saurait qu'il n'est pas homme à se laisser impressionner aussi facilement.

Troppmann est loin d'ailleurs d'avoir l'attitude fanfaronne; il est, au contraire, devant le juge d'un-tranchin, très poli et très doux, et, tout en restant fidèle à son système de défense, il ne lui échappe jamais ni une réponse inconvenante ni un mot grossier.

M. Douet-d'Arcq a dû céder pendant quelques jours à la fatigue de cette longue et difficile instruction. Voilà ce qui est vrai, mais, depuis, il a repris ses interrogatoires, et aujourd'hui probablement Troppmann sera interrogé pour la dernière fois.

Le dossier de l'affaire n'est donc pas encore parvenu à la chambre des mises en accusation.

En admettant que l'instruction soit terminée demain, il faudra le temps de mettre en ordre toutes les pièces, au nombre de plusieurs centaines. Il est donc probable que la chambre des mises en accusation ne se prononcera que la semaine prochaine, et si Troppmann,—ce qui pourrait bien arriver,—ne se pourvoit pas contre son arrêt de renvoi devant les assises, les débats du crime de Pantin auront lieu dans la première session de décembre.

Maintenant, voici une version qui court au Palais, parmi les personnes bien renseignées, sur le système de défense définitivement adopté par Troppmann; je ne le répète, bien entendu, que sous toutes réserves, et seulement parce qu'il me paraît pas complètement inadmissible.

Troppmann prétendrait qu'un voyage en Amérique avait été décidé entre lui et Jean Kinck, parce que celui-ci, plein de confiance dans son client de mécanicien, avait rêvé de faire avec lui une grande fortune de l'autre côté de l'Atlantique.

Jean Kinck, toujours selon Troppmann, s'était chargé de se débarrasser de sa famille, mais il ne lui avait pas parlé de l'assassinat, et c'est en apprenant le crime de Pantin que lui, Troppmann, a été pris de terreur et a voulu fuir ou se noyer.

Quant aux papiers et aux titres qui ont été trouvés sur lui, il explique leur possession par ce projet même de fuite avec Kinck pris.

Celui-ci ne serait donc pas mort, et c'est intimement qu'on cherche toujours soit dans les talus du chemin de fer de Soultz. Il est certainement déjà en Amérique, où, ayant connu par les journaux que son crime avait découvert, il se cache dans l'intérieur du pays.

Je n'oserais affirmer que tout cela soit bien exact, mais voici en quelques lignes la vérité telle qu'on dit sur l'affaire Troppmann, dont la solution maintenant ne se fera pas attendre.

(*Figaro.*)

AVEUX DE TRAUPMANN.

Nous apprenons d'une source que nous avons lieu de tenir pour bonne, dit l'*Opinion nationale*, que le malheureux accusé de Pantin, pressé de plus en plus par les questions de son juge, a fini par avouer le crime dont il est accusé.

Il aurait, en effet, reconnu qu'il a bien été le chef de l'expédition qui a abouti à la mort de Kinck, et qu'il a, en outre, reconnu que le crime de Pantin avait été commis par lui seul, sans aucun complice.

Il aurait